Élections ordinales : The game is over !

Compte Test - 2021-02-28 18:13:01 - Vu sur pharmacie.ma

Le secrétaire général du Gouvernement a adressé, le 11 février 2021, un courrier aux deux Conseils de l'Ordre régionaux des pharmaciens d'officine pour leur rappeler que les deux autres Conseils spécialisés ont tenu leurs élections dans les temps et que le ministre de l'Intérieur ne voit pas d'inconvénient à ce que les élections puissent se tenir. La seule condition qu'il a posée est le respect des mesures sanitaires relatives à la pandémie. Le secrétaire général du Gouvernement a conclu sa correspondance en exhortant les présidents des deux conseils régionaux à organiser les élections le plus tôt possible. Et comment peut-il en être autrement ? La profession, qui traverse une période délicate, peine à s'autoréguler, à se défendre et à se projeter dans l'avenir. Le non-respect des textes qui la régissent notamment par ses représentants, les prive de la légitimité et fait d'eux une proie à la portée du premier venu. On pourrait continuer à palabrer et à se voiler la face, comme on peut persister à nier les évidences en essayant de mettre le tout sur le dos de l'obsolescence des textes qui régissent les instances et/ou sur la rupture du dialogue avec la tutelle. La réalité est toute autre : la démocratie et les ego ne font pas toujours bon ménage et l'intérêt général n'a jamais été la somme des intérêts particuliers. Les dernières élections n'ont pu avoir lieu qu'après une longue période de tumultes qui s'est achevée par la dissolution des deux Conseils régionaux des pharmaciens d'officine. Cette dissolution a permis au passage de faire avaler des couleuvres aux officinaux qu'ils continuent à payer au prix fort et en PPV. Il serait injuste de ne pas saluer les efforts consentis par une partie des conseillers qui se sont toujours démenés pour servir la profession, des confrères qui ont, eux aussi, de plus en plus du mal à s'accommoder avec la situation ubuesque que vit la profession. On ose espérer qu'on ne va pas cette fois-ci attendre la dissolution des deux Conseils régionaux et la nomination d'une commission de transition qui risque d'éloigner l'échéance de voir la profession se doter de Conseils de l'Ordre élus démocratiquement pour pouvoir accomplir les nombreuses missions qui leur sont conférées par la loi.